



الهيئة المغربية لسوق الرساميل  
ⵜⴰⵎⴻⵔⴰⵏⵜ ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵢⵜ  
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

# PRIORITÉS D'ACTION

---

2025



# PRIORITÉS D' ACTIONS 2025

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux a présenté, début 2024, son 3<sup>e</sup> Plan Stratégique pour la période 2024-2028 porté par la vision centrale suivante :

## UN MARCHÉ DES CAPITAUX EFFICIENT ET INNOVANT AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉPARGNE ET DU FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE

Ce plan repose sur 4 grands piliers thématiques et 1 pilier transverse :



L'AMMC a également instauré dès 2021 la publication annuelle de ses priorités d'actions. Cette démarche lui permet d'une part, d'adapter son action aux évolutions et aux attentes du marché et d'autre part, de donner une meilleure lisibilité à son action en publiant, aux côtés des priorités de l'année considérée, les principales réalisations de l'année précédente.

Pour l'année 2025, les priorités d'actions de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux s'articulent autour de 4 axes :

- MOBILISER L'ÉPARGNE ET PROMOUVOIR LA FINANCE DURABLE
- INTENSIFIER LES ACTIONS D'ÉDUCATION FINANCIÈRE ET ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU MARCHÉ
- RENFORCER L'EFFICACITÉ DE LA SUPERVISION
- AMÉLIORER LA PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE ET RSE DE L'AMMC

# 1. MOBILISER L'ÉPARGNE ET PROMOUVOIR LA FINANCE DURABLE

## ◆ Impulser une nouvelle dynamique au secteur de la gestion collective

L'AMMC a mené, en collaboration avec le Ministère de l'Economie et des Finances, une refonte de la loi sur les OPCVM, dont l'adoption est prévue pour début 2025. Cette refonte permettra un contrôle plus efficace des sociétés de gestion d'OPCVM, ainsi qu'un élargissement de l'univers d'investissement des OPCVM en incluant, notamment, l'investissement à l'étranger, les instruments financiers dérivés et les titres d'OPCI en sus des certificats de sukuk et des dépôts d'investissement auprès des banques participatives. Cette refonte permettra également la création de nouvelles catégories et typologies d'OPCVM telles que les OPCVM à règles de fonctionnement allégées « RFA » et les OPCVM cotés en bourse (ETF).

Dès publication de cette loi, l'AMMC veillera à son opérationnalisation à travers la mise en œuvre de ses textes d'application.

En parallèle, l'Autorité procédera à l'opérationnalisation de l'amendement de la loi sur les OPCC, à travers la publication de la circulaire d'application. Organisée en deux parties, la première relative aux sociétés de gestion et la seconde relative aux OPCC, la circulaire sera introduite dans le circuit d'homologation au cours du premier trimestre 2025.

Pour accompagner le développement de la titrisation comme instrument de financement et d'aide au financement de l'économie, l'AMMC lancera une étude afin d'identifier les opérations de titrisation qui répondent aux objectifs économiques du pays et leur assurer un encadrement à même de renforcer la confiance des investisseurs et de garantir la stabilité financière.

Par ailleurs, l'AMMC entend compléter le dispositif de supervision des activités de gestion d'actifs en encadrant l'activité de gestion sous mandat à travers la mise en place d'un dispositif législatif et réglementaire dédié et ce, à l'instar des réglementations en vigueur sur d'autres places financières étrangères.

## ◆ Renforcer l'usage des nouveaux instruments financiers

L'Autorité accompagnera le lancement opérationnel du Marché à Terme sur ses différentes composantes. Il s'agira notamment de finaliser l'opérationnalisation de l'infrastructure de cotation, la Société Gestionnaire du Marché à Terme (SGMAT) et celle de l'infrastructure de compensation, la Chambre de Compensation (CCP), et d'autoriser les premiers produits destinés à être cotés. Plusieurs actions de sensibilisation et de formation seront également menées aussi bien auprès des intervenants du marché pour les accompagner dans leurs démarches d'agrément qu'auprès des investisseurs potentiels pour leur permettre de bien appréhender le fonctionnement du marché à terme et les instruments qui y seront cotés.

En étroite collaboration avec la Bourse de Casablanca, la CGEM et les pouvoirs publics, l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux poursuivra les opérations de sensibilisation et d'accompagnement des entreprises afin de renforcer leur connaissance de la Bourse, y compris le marché alternatif dédié aux PME, et leur en faciliter l'accès.

Enfin, pour accompagner le lancement et accélérer le développement du financement collaboratif, l'AMMC poursuivra ses actions de sensibilisation des acteurs du marché à travers, entre autres, le déploiement d'un programme d'appui aux porteurs de projets de création de plateformes de financement collaboratif, en partenariat avec le Ministère de l'Economie et des Finances et Bank Al-Maghrib, la poursuite des actions d'éducation financière et de sensibilisation avec la publication d'un guide grand public, et l'examen avec les acteurs de place concernés des mesures et actions pouvant soutenir le développement du financement collaboratif.

### ◆ **Œuvrer pour une finance plus durable**

L'AMMC poursuivra son engagement pour le développement d'une finance plus durable. Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale Finance Climat, lancée fin 2024 en collaboration avec le Ministère de l'Economie et des Finances, Bank Al-Maghrib et l'ACAPS, plusieurs actions sont prévues telles que la préparation de l'implémentation d'un référentiel international de Reporting ESG, la mise en place d'une taxonomie verte pour le secteur financier et la publication d'un guide.

## **2. INTENSIFIER LES ACTIONS D'ÉDUCATION FINANCIÈRE ET ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU MARCHÉ**

### ◆ **Accroître la portée et l'impact des actions d'éducation financière**

Dans le cadre de ses efforts visant à fournir au marché des données pertinentes sur le comportement des investisseurs, l'Autorité procédera à la mise en place d'un Observatoire de l'épargne et de l'investissement en instruments financiers. Cet espace d'information, ouvert au grand public, centralisera et analysera les données relatives à l'épargne des particuliers investie sur le marché des capitaux marocain, notamment à travers la production d'un baromètre de l'épargne et de l'investissement dont les résultats serviront à nourrir les réflexions sur les pistes de développement du marché des capitaux et à adapter les actions d'éducation financière aux attentes des épargnants.

Par ailleurs, l'Autorité lancera plusieurs actions prévues dans le cadre de ses partenariats visant à promouvoir l'éducation financière. Avec le GPBM, l'AMMC poursuivra ses actions de formation avec l'objectif d'en élargir le cercle des bénéficiaires, notamment grâce au développement d'une plateforme de e-learning dédiée. Avec l'Université Mohammed VI Polytechnique, un Executive Master sur la régulation et la pratique des marchés de capitaux sera lancé, et un Hackathon sur le thème « l'accès des jeunes au marché des capitaux » sera organisé, avec la participation des étudiants de l'Université.

## ◆ Œuvrer au renforcement des moyens et capacités des acteurs du marché

L'AMMC poursuivra ses efforts de renforcement des capacités des professionnels afin de s'assurer que les acteurs du marché sont dotés des compétences nécessaires pour opérer efficacement, dans le respect de la réglementation et de la déontologie. Depuis le lancement du dispositif d'habilitation, plus de 400 professionnels ont été habilités par l'AMMC. Le processus de renouvellement des habilitations a également été opérationnalisé. En 2025, une étape importante sera franchie avec le lancement effectif de la certification internationale pour les gérants de portefeuille d'instruments financiers.

Par ailleurs, afin d'accompagner les évolutions du marché des capitaux, notamment suite au lancement du marché à terme et à l'opérationnalisation de la nouvelle loi sur les OPCVM, l'AMMC prévoit de renforcer l'accompagnement des opérateurs dans l'évolution de leurs activités et dans l'amélioration de leurs dispositifs de contrôle interne.

## ◆ Accompagner le développement des Fintech

En 2025, l'AMMC demeurera investie dans l'accompagnement des fintech à travers deux principaux volets.

Le premier volet porte sur la contribution au déploiement du Morocco Fintech Center récemment mis en place et dont l'objectif principal est de promouvoir un écosystème fintech collaboratif qui favorise les partenariats tout en encourageant la recherche et le développement en matière d'innovation financière. Les prochaines actions de cette association seront d'offrir un guichet commun pour couvrir toutes les dimensions (réglementaire, technique, financière, Data...), utiles aux porteurs de projets et d'élaborer un site dédié contenant toute la documentation utile sous différentes formes (recueil réglementaire, guides, contacts utiles, liens...).

Le deuxième volet vise à poursuivre les travaux d'encadrement législatifs et réglementaires des actifs numériques, notamment à travers l'élaboration des textes d'application du projet de loi relative à l'encadrement des cryptoactifs en vue de son opérationnalisation.

# 3. RENFORCER L'EFFICACITÉ DE LA SUPERVISION

## ◆ Digitaliser et intensifier les contrôles et mener des actions de sensibilisation sur les délits boursiers

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux renforcera ses contrôles en 2025 avec plus de 50 missions d'inspection prévues sur des secteurs prioritaires tels que les OPCI, les OPCC, les infrastructures de marché et les teneurs de comptes. Les missions SCOP (Supervision et Contrôle de certaines Pratiques du marché) auront quant à elles pour thématiques : le dispositif de déontologie et de gestion des conflits d'intérêt, l'encadrement de l'activité de bourse en ligne, le traitement des ordres réseaux, la LBC&FT et les réseaux de commercialisation des instruments financiers.

L'AMMC mènera également plusieurs campagnes de sensibilisation sur les délits boursiers et d'autres comportements qui perturbent le bon fonctionnement du marché ou qui entravent son fonctionnement régulier en induisant notamment autrui en erreur. Depuis 2023, près de 500 actions de sensibilisation des sociétés de bourse et des investisseurs sur les pratiques dites

de « wash-trades » ont été réalisées. Ces actions seront renforcées cette année notamment avec la publication d'un premier guide sur les différents schémas de manipulations de marché, l'organisation d'ateliers de formation et d'échanges et l'organisation d'une conférence sur la prévention des délits boursiers.

#### ◆ **Veiller à l'efficacité du dispositif de LBC&FT**

Le Maroc connaîtra, à partir de 2026, un nouveau cycle d'évaluation mutuelle dans le cadre du dispositif LBC&FT organisé par le GAFI. En préparation de cette évaluation, l'AMMC s'assurera de l'efficacité du dispositif de LBC&FT de l'ensemble des intervenants de marché. Ces derniers devront être en mesure de démontrer l'efficacité de leur approche par les risques, axe auquel les experts du GAFI attacheront une attention particulière lors de leur visite sur place. Dans ce cadre, l'AMMC publiera un nouveau guide pour accompagner les intervenants dans l'identification des risques spécifiques à leur activité et dans le renforcement de leur dispositif de contrôle.

Aussi, les derniers résultats des contrôles menés par l'AMMC ont montré la nécessité pour les intervenants de marché de renforcer leur dispositif de connaissance des bénéficiaires effectifs (KYC) et de déclaration de soupçons. L'AMMC ciblera ses contrôles en 2025 autour de ces trois axes.

#### ◆ **Améliorer l'approche de supervision par les risques pour renforcer la résilience du marché**

L'Autorité a adopté une nouvelle organisation pour le suivi des risques de place avec une équipe dédiée dont la mission est de suivre l'ensemble des risques qui pèsent sur le marché des capitaux ainsi que les risques portés par les intervenants, les instruments et les opérations sur les différents compartiments du marché. Cette revue de l'approche de supervision par les risques s'appuiera sur les meilleures pratiques internationales et vise à renforcer la résilience du marché et à assurer son bon fonctionnement.

## **4. AMÉLIORER LA PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE ET RSE DE L'AMMC**

#### ◆ **S'appuyer sur les nouvelles technologies pour une organisation plus efficiente et responsable**

Engagée à renforcer son efficacité en matière de régulation et de supervision des marchés tout en adressant les défis technologiques, organisationnels et réglementaires, l'AMMC poursuit la mise en œuvre de son Plan de Transformation Digitale entamé en 2023. Cette année, l'Autorité prévoit à la fois d'élaborer une stratégie Cloud et sa feuille de route opérationnelle afin de saisir tous les avantages offerts par le Cloud et d'élaborer sa stratégie et sa feuille de route de l'intelligence Artificielle.

Par ailleurs, l'AMMC a mené ces dernières années plusieurs actions à portée Responsable, Sociale et Environnementale (RSE), telles que le renforcement des règles déontologiques, la promotion de la parité et de la diversité dans les recrutements ainsi que l'amélioration de la sécurité au travail. Dans la continuité de cette démarche, l'AMMC souhaite élaborer une politique en la matière afin de renforcer son engagement et encourager les acteurs du marché à adopter une approche similaire.

# RETOUR SUR LES RÉALISATIONS 2024

## ◆ Soutenir la diversification des produits d'investissement et des solutions de financement pour un marché innovant et durable

L'année 2024 a été marquée par l'adoption et la mise en œuvre des principales actions visant à assurer le lancement effectif du Marché à Terme avec le concours de différents partenaires. Le Marché à Terme offrira aux acteurs du marché de nouveaux instruments innovants de couverture contre les risques de marché tout en améliorant la liquidité des instruments financiers au comptant, attirant ainsi davantage d'investisseurs. Cette initiative s'inscrit dans un cadre plus large de modernisation et de transformation des infrastructures de marché que sont la Bourse au comptant, la Bourse des produits dérivés, le Dépositaire central et la Chambre de compensation.

Confirmant son engagement en faveur du développement de la finance durable, l'AMMC a réalisé un bilan détaillé des pratiques des émetteurs en matière de reporting ESG à l'aide d'un outil d'évaluation de la conformité et de la qualité des rapports, et échangé avec les acteurs du marché des capitaux marocain sur leurs retours d'expérience et les évolutions attendues. L'AMMC a également adopté en septembre 2024, aux côtés du Ministère de l'Économie et des Finances, de Bank Al-Maghrib et de l'ACAPS, la nouvelle stratégie Finance Climat à l'horizon 2030, visant à accélérer la transition verte du secteur financier marocain.

Par ailleurs, l'AMMC a renforcé son soutien pour le développement des Fintech notamment à travers sa participation active à l'encadrement réglementaire des cryptoactifs et à la mise en place de l'association Morocco Fintech Center.

## ◆ Renforcer la coopération nationale et internationale pour un marché plus inclusif et intégré

En 2024, l'AMMC a signé un accord avec l'Université Mohammed VI Polytechnique couvrant divers domaines dont l'éducation financière, la formation des professionnels de la finance, la recherche ou encore l'innovation et l'entrepreneuriat.

L'AMMC a également signé un accord de coopération avec l'AMF France prévoyant une coopération accrue sur des enjeux communs, dans l'objectif d'assurer un développement adapté du Marché des capitaux et de renforcer son positionnement dans la région.

Par ailleurs, la Présidente de l'AMMC a été élue, pour un troisième mandat consécutif, à la Présidence du Comité Régional Afrique et Moyen Orient de l'IOSCO, siégeant à ce titre au Conseil d'administration de l'organisation.

## ◆ Intensifier les contrôles et renforcer la communication sur la planification et les résultats de ces contrôles

En 2024, l'AMMC a réalisé 35 missions, contre 29 en 2023, orientées principalement vers l'exercice des activités de gestion d'actifs OPCVM, OPCC, OPCI, dépositaire de fonds et suivi des plans d'action. Une mission SCOP a également été réalisée sur l'activité de gestion individuelle sous mandat et des échanges avec les intervenants du marché ont eu lieu sur les résultats de cette mission. Par ailleurs, l'Autorité a partagé avec les professionnels du marché la mise à jour de la cartographie des risques du marché des capitaux en matière de LBC&FT.

## ◆ Poursuivre la mise en place d'une organisation interne plus performante

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux a obtenu en mars 2024 le certificat ISO 37001, attestant de la conformité de son système de management anti-corruption aux exigences de la norme internationale couvrant l'ensemble de ses activités.

L'AMMC a également élaboré une stratégie data pour la période 2024-2028. Cette feuille de route aborde les aspects de gestion et de gouvernance des données, notamment la sécurité, la collecte, la traçabilité, la fiabilité, l'exploitation et la qualité.

Engagée dans un processus de modernisation continue, l'AMMC s'est dotée en 2024 d'une nouvelle organisation interne pour accompagner le développement du Marché et mieux servir les objectifs stratégiques de l'Autorité.



الهيئة المغربية لسوق الرساميل  
+d0E+ +oE4Oo0x+ | 8x0A0\* | 6xAXoOI  
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

Avenue Annakhil, Hay Riad Rabat, Maroc

Tel. : +212 (0) 5 37 68 89 00 Fax : +212 (0) 5 37 68 89 46



[www.ammc.ma](http://www.ammc.ma)



[/ammc](https://www.linkedin.com/company/ammc)



[@ammc\\_news](https://twitter.com/ammc_news)